



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/8  
31 octobre 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante et onzième réunion  
Montréal, 2-6 décembre 2013

**PLANS D'ACTIVITÉS DES AGENCES BILATÉRALES  
POUR LES ANNÉES 2014-2016**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

## Introduction

1. L'Allemagne, l'Italie et le Japon ont proposé des plans d'activités pour les années 2014-2016 en qualité d'agences bilatérales<sup>1</sup>. Les plans d'activités de l'Italie et du Japon ont été rajustés afin d'y inclure les activités des accords pluriannuels associées aux plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés en principe. Le présent document comprend un tableau attribuant les ressources de la France aux activités des accords pluriannuels associées aux PGEH approuvés en principe, même si la France n'a pas soumis de plan d'activités à titre officiel. Les agences bilatérales prévoient des activités (autres que les projets régionaux) dont la valeur s'élève à 13 294 723 \$US dans 18 pays visés à l'article 5 : Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, État plurinational de Bolivie, Ghana, Inde, Kenya, Lesotho, Liberia, Maurice, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République islamique d'Iran, République démocratique populaire lao, Seychelles et Zimbabwe. Une somme supplémentaire de 2 838 400 \$US serait requise pour la période 2017 à après 2020, comme indiqué dans le tableau<sup>1</sup>.

Tableau 1

### ALLOCATION DES RESSOURCES DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DES AGENCES BILATÉRALES POUR LES ANNÉES 2014-2016 (\$US)

Activités	2014	2015	2016	Total (2014-2016)	Total (2017-2020)	Total après 2020
<b>Requises aux fins de conformité</b>						
Accords pluriannuels approuvés	1 021 585	2 419 414	271 046	3 712 045	423 773	207 350
Deuxième étape du PGEH	462 000	670 000	6 900 878	8 032 878	1 918 777	288 500
Préparation des activités de la deuxième étape du PGEH	199 500	350 300		549 800		
<b>Total partiel</b>	<b>1 683 085</b>	<b>3 439 714</b>	<b>7 171 924</b>	<b>12 294 723</b>	<b>2 342 550</b>	<b>495 850</b>
<b>Non requises aux fins de conformité</b>						
Destruction des SAO indésirables	1 000 000			1 000 000		
<b>TOTAL</b>	<b>2 683 085</b>	<b>3 439 714</b>	<b>7 171 924</b>	<b>13 294 723</b>	<b>2 342 550</b>	<b>495 850</b>

## OBSERVATIONS

2. Le Secrétariat a pris connaissance des plans d'activités des différents donateurs et a émis des observations sur plusieurs activités proposées.

<sup>1</sup> La contribution bilatérale peut tenir lieu de contribution au Fonds multilatéral jusqu'à concurrence de 20 pour cent de la contribution annuelle promise au Fonds, conformément aux critères indiqués dans les décisions des Parties. Le Comité exécutif a décidé d'accorder une certaine souplesse en ce qui concerne l'année à laquelle les contributions bilatérales doivent être imputées, à condition que les agences bilatérales proposent leurs plans de travail au début de l'année, afin d'accorder au Secrétariat le temps nécessaire pour les acheminer au Comité exécutif aux fins d'examen au cours des débats sur les plans d'activités lors de la première réunion du Comité exécutif de l'année en cours (décision 25/13 a)). Précisons que les donateurs bilatéraux traditionnels, tels que l'Australie, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse n'ont pas proposé de plans d'activités bilatérales et que la valeur des activités pourrait augmenter s'ils devaient présenter un tel plan.

<sup>2</sup> Toutes les activités des années suivant 2020 s'inscrivent dans le cadre des accords pluriannuels approuvés pour Maurice, la Namibie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et mises en œuvre par l'Allemagne, à l'exception des activités de la deuxième étape du PGEH représentant 187 600 \$US pour Maurice et 100 900 \$US pour la Namibie, également mises en œuvre par l'Allemagne.

## France

3. L'allocation des ressources proposée dans le plan d'activités de la France pour les années 2014-2016 est présentée dans le tableau 2. Vingt pour cent de la contribution annuelle annoncée de la France pour l'année 2014 s'élèvent à 2 082 960 \$US.

Tableau 2

### ALLOCATION DES RESSOURCES DE LA FRANCE (\$US)\*

Activités	2014	2015	2016	Total (2014-2016)	Total (2017-2020)
<b>Requises aux fins de conformité</b>					
Accords pluriannuels approuvés	224 222	231 920	197 596	653 738	104 714
<b>Total</b>	<b>224 222</b>	<b>231 920</b>	<b>197 596</b>	<b>653 738</b>	104 714

\* Le plan d'activités de la France ne comprend aucune activité pour les années suivant 2020.

## Allemagne

4. L'allocation des ressources proposée dans le plan d'activités de l'Allemagne pour les années 2014-2016 est présentée dans le tableau 3. Vingt pour cent de la contribution annuelle annoncée de l'Allemagne s'élèvent à 2 727 612 \$US. L'approbation des activités restantes du plan d'activités de l'Allemagne pour l'année 2013 et des activités prévues dans son plan d'activités de 2014 entraînerait un dépassement de 289 657 \$US de l'allocation approuvée aux fins de contribution bilatérale pour la période triennale de 2012-2014. Le cas échéant, l'Allemagne devra reporter certaines activités à des années ultérieures ou demander à d'autres agences bilatérales d'effectuer la mise en œuvre des projets qui dépassent son allocation de 20 pour cent.

Tableau 3

### ALLOCATION DES RESSOURCES DE L'ALLEMAGNE (\$US)

Activités	2014	2015	2016	Total (2014-2016)	Total (2017-2020)	Total pour après 2020
<b>Requises aux fins de conformité</b>						
Accords pluriannuels approuvés	627 863	2 097 094	0	2 724 957	251 259	207 350
Deuxième étape du PGEH	0	400 000	4 586 518	4 986 518	1 918 777	288 500
Préparation des activités de la deuxième étape du PGEH	135 600	350 300	0	485 900	0	0
<b>Total</b>	<b>763 463</b>	<b>2 847 394</b>	<b>4 586 518</b>	<b>8 197 375</b>	<b>2 170 036</b>	<b>495 850</b>

## Observations du Secrétariat

5. Le Secrétariat a proposé des rajustements aux sommes destinées aux activités des accords pluriannuels approuvés présentées dans le plan d'activités de l'Allemagne en augmentant le budget de 1,7 million \$US, selon les dossiers du Secrétariat.

6. Le plan d'activités de l'Allemagne prévoit 1,5 million \$US pour la deuxième étape du PGEH de trois pays à faible volume de consommation dont les projets d'élimination complète ont été approuvés

pour l'année 2025 (Namibie et Papouasie-Nouvelle-Guinée) et l'année 2030 (Maurice). Le Secrétariat a proposé des rajustements afin de réduire le budget en conséquence.

7. L'Allemagne propose des sommes qui dépassent de 42 795 \$US la somme maximum permise pour la préparation de la deuxième étape du PGEH en vertu des décisions 55/13 et 56/16. Le Secrétariat a proposé des rajustements afin de réduire le niveau de financement en conséquence.

8. Le tableau 4 présente les résultats des rajustements du plan d'activités de l'Allemagne proposés par le Secrétariat.

Tableau 4

**RAJUSTEMENTS DU PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ALLEMAGNE DÉCOULANT DES DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (\$US)**

	2014	2015	2016	Total (2014-2016)	Total (2017-2020)	Total après 2020
<b>Requises aux fins de conformité</b>						
Accords pluriannuels approuvés	318 928	1 541 258	896 699	2 756 885	1 670 036	495 850
Deuxième étape du PGEH		400 000	4 250 000	4 650 000	1 006 741	
Préparation des activités de la deuxième étape du PGEH	105 057	338 049		443 105		
<b>Total</b>	<b>423 985</b>	<b>2 279 307</b>	<b>5 146 699</b>	<b>7 849 990</b>	<b>2 676 777</b>	<b>495 850</b>

**Italie**

9. L'allocation des ressources dans le plan d'activités de l'Italie pour les années 2014-2016 est présentée dans le tableau 5. Vingt pour cent de la contribution annuelle annoncée de l'Italie s'élèvent à 1 700 590 \$US.

Tableau 5

**ALLOCATION DES RESSOURCES DE L'ITALIE (\$US)\***

Activités	2014	2015	2016	Total (2014-2016)	Total (2017-2020)
<b>Requises aux fins de conformité</b>					
Accords pluriannuels approuvés	79 100		73 450	152 550	67 800
Deuxième étape du PGEH	462 000	270 000		732 000	
Préparation des activités de la deuxième étape du PGEH	30 000			30 000	
<b>Total</b>	<b>571 100</b>	<b>270 000</b>	<b>73 450</b>	<b>914 550</b>	<b>67 800</b>

\* Le plan d'activités de l'Italie ne comprend aucune activité pour les années suivant 2020.

Observations du Secrétariat

10. Les sommes proposées par l'Italie dépassent de 9 010 \$US la somme maximum permise pour la préparation des projets de la deuxième étape des PGEH en vertu des décisions 55/13 et 56/16. Le Secrétariat a proposé des rajustements afin de réduire le niveau de financement en conséquence.

11. Le Secrétariat a proposé un rajustement de la valeur des projets du secteur des mousses afin de ramener le rapport coût-efficacité à 6,92 \$US/kg<sup>3</sup>. Le tableau 6 présente les résultats des rajustements du plan d'activités de l'Italie proposés par le Secrétariat.

Tableau 6**RAJUSTEMENTS AD PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ITALIE DÉCOULANT DES DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (\$US)\***

Activités	2014	2015	2016	Total (2014-2016)	Total (2017-2020)
<b>Requises aux fins de conformité</b>					
Accords pluriannuels approuvés	79 100		73 450	152 550	67 800
Deuxième étape du PGEH	462 000	266 580		728 580	
Préparation des activités de la deuxième étape du PGEH	20 990			20 990	
<b>Total</b>	<b>562 090</b>	<b>266 580</b>	<b>73 450</b>	<b>902 120</b>	<b>67 800</b>

\* Le plan d'activités de l'Italie ne comprend aucune activité pour les années suivant 2020.

**Japon**

12. L'allocation des ressources dans le plan d'activités du Japon pour les années 2014-2016 est présentée dans le tableau 7. Vingt pour cent de la contribution annuelle annoncée du Japon s'élèvent à 4 262 532 \$US.

Tableau 7**ALLOCATION DES RESSOURCES DU JAPON (\$US)\***

Activités	2014	2015	2016	Total (2014-2016)
<b>Requises aux fins de conformité</b>				
Accords pluriannuels approuvés	90 400	90 400		180 800
Deuxième étape du PGEH			2 314 360	2 314 360
Préparation des activités de la deuxième étape du PGEH	33 900			33 900
<b>Non requises aux fins de conformité</b>				
Destruction des SAO indésirables	1 000 000			1 000 000
<b>Total</b>	<b>1 124 300</b>	<b>90 400</b>	<b>2 314 360</b>	<b>3 529 060</b>

\* Le plan d'activités du Japon ne comprend aucune activité pour les années suivant 2016.

<sup>3</sup> En vertu de la décision 60/44 f).

Observations du Secrétariat

13. Les sommes proposées par le Japon dépassent de 3 134 \$US la somme maximum permise pour la préparation des projets de la deuxième étape des PGEH en vertu des décisions 55/13 et 56/16. Le Secrétariat a proposé des rajustements afin de réduire le niveau de financement en conséquence.

14. Le tableau 8 présente les résultats des rajustements du plan d'activités du Japon proposés par le Secrétariat.

Tableau 8

**RAJUSTEMENTS DU PLAN D'ACTIVITÉS DU JAPON DÉCOULANT DES DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (\$US)\***

Activités	2014	2015	2016	Total (2014-2016)
<b>Requises aux fins de conformité</b>				
Accords pluriannuels approuvés	90 400	90 400		180 800
Deuxième étape du PGEH			2 314 360	2 314 360
Préparation de projet de la deuxième étape du PGEH	30 766			30 766
<b>Non requises aux fins de conformité</b>				0
Destruction des SAO indésirables	1 000 000			1 000 000
<b>Total</b>	<b>1 121 166</b>	<b>90 400</b>	<b>2 314 360</b>	<b>3 525 926</b>

\* Le plan d'activités du Japon ne comprend aucune activité pour les années suivant 2016.

**RAJUSTEMENTS DES PLANS D'ACTIVITÉS PROPOSÉS DÉCOULANT DES DÉCISIONS EXISTANTES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

15. La valeur totale des plans d'activités des agences bilatérales pour la période 2014-2016 après les rajustements est de 12 931 774 \$US, comme indiqué dans le tableau 9.

Tableau 9

**ALLOCATION DES RESSOURCES DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DES AGENCES  
BILATÉRALES RAJUSTÉE EN VERTU DES DÉCISIONS EXISTANTES DU COMITÉ  
ÉXÉCUTIF (2014-2016) (\$US)**

Activités	2014	2015	2016	Total (2014-2016)	Total (2017-2020)	Total pour après 2020
<b>Requises aux fins de conformité</b>						
Accords pluriannuels approuvés	712 650	1 863 578	1 167 745	3 743 973	1 842 550	495 850
Deuxième étape du PGEH	462 000	666 580	6 564 360	7 692 940	1 006 741	0
Préparation des activités de la deuxième étape du PGEH	156 813	338 049	0	494 861	0	0
<b>Total partiel</b>	<b>1 331 463</b>	<b>2 868 207</b>	<b>7 732 105</b>	<b>11 931 774</b>	<b>2 849 291</b>	<b>495 850</b>
<b>Non requises aux fins de conformité</b>						
Destruction des SAO indésirables	1 000 000	0	0	1 000 000	0	0
<b>Total</b>	<b>2 331 463</b>	<b>2 868 207</b>	<b>7 732 105</b>	<b>12 931 774</b>	<b>2 849 291</b>	<b>495 850</b>
<b>Total par agence bilatérale</b>						
France	224 222	231 920	197 596	653 738	104 714	0
Allemagne	423 985	2 279 307	5 146 699	7 849 990	2 676 777	495 850
Italie	562 090	266 580	73 450	902 120	67 800	0
Japon	1 121 166	90 400	2 314 360	3 525 926	0	0

### RECOMMANDATION

16. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des plans d'activités des agences bilatérales pour les années 2014-2016 proposés par l'Allemagne, l'Italie et le Japon et présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/8.

-----